

# L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association  
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCAÇON

Siège social : 12 avenue de la Gare  
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS  
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92  
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

mai 2014 n° 74

## EDITORIAL

Ma première pensée va aux conseils municipaux élus les 23 et 30 mars. Qu'ils soient soucieux du développement de leur commune et du bonheur de leurs administrés, tout en étant attentifs au respect de la nature et de l'environnement. Qu'ils soient respectueux des lois environnementales et qu'ils aient à cœur l'ardente obligation de ne pas sacrifier le temps long au temps court. C'est facile à dire, mais pas facile à faire. Nous le savons, et nous ne serons jamais dans la critique stérile. Nous nous voulons force de proposition.

Nous souhaitons aussi qu'ils n'oublient pas la dimension maritime de nos communes avec un Bassin dont l'hydrologie est restée stable pendant plusieurs siècles et évolue maintenant très rapidement du fait de la disparition des zostères et de l'envasement. Là aussi, nous souhaitons être force de proposition.

Toujours en matière d'environnement, vous trouverez dans ce bulletin, une note sur la notion de risque et sur

le principe de précaution inscrit depuis 2005 dans la Constitution : garde-fou protecteur ou facteur d'immobilisme ? À chacun de juger.

Le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux portant annulation du Plan Local d'Urbanisme d'Andernos est maintenant définitif. La coupure d'urbanisation entre Arès et Andernos et le bois du Coulin sont donc préservés, et nous nous en réjouissons, Jean-François Pahun en fait le point ci-après.

Nous rappelons la sortie du **vendredi 18 juillet à la cité médiévale de Monpazier**. Excellente occasion de découvrir ou redécouvrir le patrimoine de notre région. Inscrivons-nous sans tarder.

**Notre Assemblée Générale** est fixée au **Judi 21 Août** à la salle du 1000 Clubs à Arès. Ayons à cœur d'être présents et n'oublions pas de régler notre cotisation 2014.

Michel Gautier

## Sortie Monpazier le 18 Juillet 2014

**N'oubliez pas de réserver vos places pour les visites guidées du village et du château Gonteau-Biron, car & restaurant, compris.**

Rendez-vous devant la tour d'Arès Esplanade Dartiguelongue à 6 h 45 du matin. Départ à 7 heures.  
Retour à Arès aux alentours de 19 heures.

Adultes : 53 €.  
Enfants < de 12 ans : 46 €

Versement d'un acompte de 30 % à l'inscription au nom des « Amis du Littoral ».  
Les inscriptions au choix par courrier postal au 12 avenue de la Gare 33740 Arès,  
ou boîte postale n° 51 Arès.

Tél : 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92 – E-mail : [weeber.francoise@bbox.fr](mailto:weeber.francoise@bbox.fr)



## Les tribulations du PLU d'Andernos ... suite ....et fin.

Le précédent bulletin vous avait informés dans quelles conditions le Maire d'Andernos avait interjeté appel du jugement en date du 10 juillet 2013 du Tribunal Administratif prononçant l'annulation du PLU.

Or le nouveau Maire récemment élu, M. Jean-Yves ROSAZZA, a saisi la Chambre Administrative d'Appel le 5 mai dernier pour lui signifier que la Commune d'Andernos se désistait de sa requête en appel.

Lors de l'audience qui vient d'avoir lieu le 15 mai à ce sujet, les parties concernées ont toutes donné acte à la Commune de son désistement d'action et d'instance. Cependant, l'affaire a été mise en délibéré pour arbitrer surtout le montant des dépens dûs par la Commune, et le jugement sera rendu prochainement.

Dans ces conditions, le jugement rendu par le TA le 10 juillet 2013 prononçant les différents motifs d'annulation du PLU d'Andernos devient définitif.

Aussi, l'une des actions prioritaires de la nouvelle

municipalité est d'entreprendre immédiatement l'élaboration du PLU en abandonnant les options d'urbanisation déclarées illégales par ce jugement et de mener à bien cette procédure d'élaboration jusqu'à son approbation dans les meilleurs délais, de manière à s'affranchir au plus tôt de l'application désastreuse du POS ancien de 1985 (bientôt 30 ans !) redevenu applicable mais tout à fait inadapté actuellement au développement de la Commune et à son économie locale.

En définitive, la trop longue période d'élaboration du PLU ancien (janvier 2001 à novembre 2011), le refus de la municipalité de tenir compte des observations émises par les administrés lors des consultations et enquête publique, et enfin le coût élevé des études reprises par trois fois, se sont soldés par une annulation regrettable de ce document d'urbanisme et, par le fait, à un gâchis dommageable au développement harmonieux et raisonné de la Commune.

J-F P

---

## L ' É T O F F E V É G É T A L E M A S S I F F O R E S T I E R L A N D A I S

Par Christian Barinoil

### LES ENNEMIS DE LA FORÊT

Des risques naturels menacent la forêt – le vent, le froid, l'eau, le feu – ; des facteurs biologiques – les animaux, les maladies. La fréquentation des hommes non respectueux des règles de protection du milieu forestier et la pollution industrielle, peuvent nuire à la forêt.

Pour lutter contre tous ces phénomènes, de nombreuses équipes de professionnels constituées en associations et en groupe de recherche avec l'aide des collectivités locales, mettent en pratique des moyens perfectionnés, pour éviter les risques et pour protéger l'équilibre de la forêt. Si les landes humides sont mal assainies, le



sol est gorgé d'eau : les graines et les jeunes semis risquent de s'asphyxier puis de pourrir. L'arbre adulte est plus sensible au déracinement par le vent. Mais si le pin manque d'eau, il est plus vulnérable. La grêle détruit également les jeunes plants.

Les sylviculteurs se sont groupés en associations de **Défense des Forêts contre l'Incendie – D.F.C.I.** De son côté, l'État a créé le corps des **Sapeurs Pompiers Forestiers** : ils surveillent la forêt landaise et entretiennent les chemins, les pare-feux, les points d'eau...



Leurs missions sont : **la prévention, la détection et le secours.**

La nôtre est d'aimer la forêt et de ne jamais y faire de feu – ou de fumer –, surtout entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre : à cette époque de l'année, le sous-bois s'enflamme très rapidement. Aujourd'hui, les incendies ravagent encore 1 000 hectares de forêt par an dans les landes de Gascogne.



© Jean-Michel Mourey. Cemagref

Les animaux et les hommes peuvent aussi être des ennemis de la forêt. Lorsque certains animaux d'une même espèce – cerfs, chevreuils, sangliers... – sont trop nombreux, leur besoin en nourriture entraîne des ravages dans la forêt et les champs. Des plans de chasse ou des battues sont organisés pour contrôler leur nombre. Cela permet à la forêt de retrouver son équilibre. Les pins sont affaiblis par les chenilles processionnaires qui se nourrissent de leurs aiguilles.

Des champignons s'attaquent également aux jeunes rameaux, aux branches, à l'écorce et aux racines. Les hommes détruisent aussi la forêt lorsqu'ils sont trop nombreux et pas assez attentifs. Toutes les activités de découverte de la forêt sont possibles lorsque l'on fréquente les espaces spécialement aménagés par les forestiers.



Chenilles processionnaires

Toutes les activités de découverte de la forêt sont possibles lorsque l'on fréquente les espaces spécialement aménagés par les forestiers.

## LA CULTURE DU PIN AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la forêt de pin des landes de Gascogne est cultivée par l'homme. Pour améliorer sa croissance, les techniques agricoles sont appliquées à la forêt de production : c'est **la ligniculture**. Elle a été mise au point vers 1960 et s'est généralisée en 1970.

Les nouvelles techniques de culture du pin maritime ont permis de doubler la production de bois en moins de 30 ans – 9 m<sup>3</sup> à l'hectare en 1988.

Pour favoriser la croissance des pins, les exploitants forestiers réalisent **des dépressages** et **des éclaircies** pour éliminer les arbres présentant des défauts ou gênant le développement de leurs voisins. Ils réalisent aussi **des élagages** qui consistent à couper les branches basses du pin avant qu'elles ne grossissent. Ainsi, le tronc de ces pins aura moins de nœuds que celui des pins qui ont gardé leurs branches mortes.

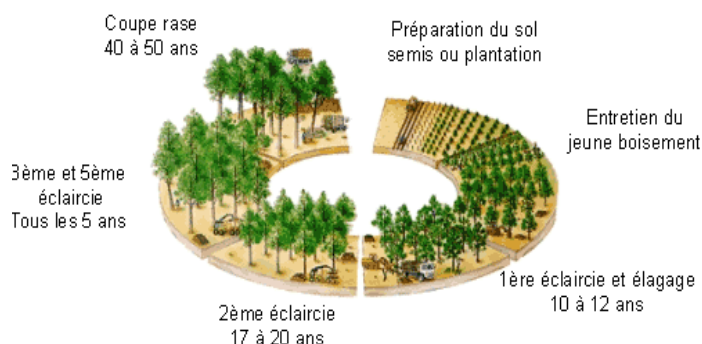


Schéma classique de culture du pin maritime (site Internet de la DDAF Landes)

**L'abattage** ou coupe rase du pin pour sa récolte intervient entre sa 50<sup>ème</sup> et sa 65<sup>ème</sup> année. Tout ce travail demande une grande connaissance de la forêt, du pin et une formation adaptée. Mais avec un peu d'attention, on peut reconnaître un beau pin, droit et sain. ■



**Programme de nos activités 2014  
de juin à novembre**

**Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92 ou par courrier postal :  
Amis du littoral 12 avenue de la gare 33740 Arès ou BP n° 51 Arès. Par mail à l'adresse :  
[weeber.francoise@bbox.fr](mailto:weeber.francoise@bbox.fr)**

<b>Samedi 21 juin</b> à Bordeaux Inscription + règlement : 16,50 € par personne <b>RDV Tour d'Arès à 20h00</b>	Visite nocturne de Bordeaux en car à 21h30
<b>Vendredi 18 juillet</b> à Monpazier Inscription : Adultes 53 €- Enfants < de 12 ans : 46 € Acompte 30% à l'inscription. <b>RDV Tour d'Arès à 6h45</b>	Journée à Monpazier ville médiévale et visite du château Gontaut-Biron Car, restaurant, visites guidées compris
<b>Jeudi 21 août</b> à Arès <b>Salle des 1000 Clubs à 16h00</b>	<b>Assemblée générale 2014</b>
<b>Samedi 23 août</b> à Arès <b>Salle des 1000 Clubs à 15h00.</b> Entrée libre	Dans le cadre du centenaire de la grande guerre, conférence du Général André Bach "Août-Septembre 14"
<b>Jeudi 25 septembre</b> à Floirac Inscription. <b>RDV Tour d'Arès à 13h30</b>	Visite de l'observatoire de Floirac
<b>Jeudi 23 octobre</b> à La Hume <b>RDV Tour d'Arès à 13h30</b>	Randonnée le port de la Hume et la Chesnaie.
<b>Jeudi 20 novembre</b> à Podensac Inscription. <b>RDV Tour d'Arès à 13h30</b>	Visite des Ets Lillet à Podensac à 15 heures.

**Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.**

**Cotisations annuelles**

	individuel	Couple
Membre		
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

NOM ..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale  
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740